



AVIS DE CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC
N°24/046
Direction territoriale du Havre

La Société ENTREPRISE PHILIPPE LASSARAT, 14/16 rue Eugène Thepot – 76600 LE HAVRE, SIREN n° 393 362 173 a manifesté son intérêt pour se voir délivrer un titre d'occupation autorisant son implantation sur une dépendance du domaine public située Parc des Roselières sur la commune de Gonfreville l'Orcher. Le Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine (GPFMAS) a procédé à la mise en publicité d'un avis de manifestation d'intérêt spontanée, permettant de porter à connaissance de tout candidat susceptible d'être intéressé, les modalités et conditions d'implantation.

A l'issue de cette procédure de publicité, aucun autre candidat ne s'est manifesté.

Le GPFMAS et la Société ENTREPRISE PHILIPPE LASSARAT ont conclu une Convention d'Occupation Temporaire n° 24-064 portant sur la dépendance susvisée le 01/07/2024.

Description de la dépendance : une parcelle de terrain brut d'une superficie de 30 125 m².

Durée de la convention : 20 ans environ à compter du 01/04/2024

Toute demande de renseignement complémentaire, et notamment toute demande de consultation de la convention n° 24-064 dans le respect des secrets protégés par la loi, peut être formulée au Service Relations Clients – Tel : 02.32.74.69.31 – adresse email : clientzip@haropaport.com

Cette Convention d'Occupation Temporaire est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Rouen dans un délai de deux (2) mois à compter de la publication du présent avis.